

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2010**

---

## **Procès-Verbal**

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil Municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame CARRERE – Maire ;

M. LAINEY, M. DELEANT, M. BRONCHAIN, Mme BUBEL, M. GUIMARD – Maires Adjoints ;

M. BEAUDET, M. SARAZIN, M. SABARD, Mme DUSSOLLE M. MARTINAT, Mme BOURTOL, Mme LOCHOUARN, Mme BOIXEL, M. HOET, Mme STADLER, Mlle DESLAGE

Mme LESIEUR-SEBAGH, M. LEMAIRE, Mme COME, M. JOLLY ,M. MONEYRON – Conseillers municipaux

**ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :**

Mme BOULANGER (pouvoir à M. LAINEY)

Mme ANGELI (pouvoir à M. BRONCHAIN)

M. PILLON (pouvoir à M. HOET)

Mme MORIN (pouvoir à M. SABARD)

M. CAVERS (pouvoir à Mme COME)

**Nombre de Conseillers Municipaux**

En exercice	:	<b>27</b>
Présents	:	22
Absents	:	5
Absents représentés	:	5

**VOTANTS : 27**

Madame le Maire ayant constaté le quorum atteint, a déclaré la séance ouverte à 20 heures 40.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame le Maire propose de désigner **M. LEMAIRE** secrétaire de séance.

**Mise aux voix, la proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**POUVOIRS**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des pouvoirs remis par les membres absents et représentés.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour et indique que la parole sera donnée à la fin du Conseil municipal aux personnes ayant assisté à la séance.

Madame le Maire propose l'ajout d'un point pour le versement d'un don à destination des populations sinistrées d'Haïti.

Le Conseil municipal approuve l'ajout de ce point à l'unanimité des votants.

**Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants.**

**ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES  
DU 6 NOVEMBRE ET DU 11 DECEMBRE 2009**

Madame le Maire propose de reporter l'adoption de ces procès-verbaux à la prochaine séance, leur rédaction n'étant pas achevée.

☞●☞

*Madame le Maire procède à une interruption de séance à 20 heures 40, afin de laisser la parole au Major VIDAL, en fonction au Commissariat d'ETAMPES.*

*Le Major VIDAL s'exprime sur la vague de cambriolages qui a eu lieu sur la commune depuis trois semaines. Il émet plusieurs recommandations de vigilance à l'intention des habitants.*

*Madame le Maire procède à la réouverture de séance à 21 heures 15.*

☞●☞

**DELIBERATIONS**

**URBANISME**

**1/ ASSAINISSEMENT : COUT DES BRANCHEMENTS SUPPLEMENTAIRES**

**Présentation : M. DELEANT**

Par délibération n° 09-71 du Conseil municipal du 9 octobre 2009, le montant du remboursement dû par les propriétaires pour la création de branchement individuel a été fixé à 570 euros, compte-tenu des subventions obtenues, le coût réel étant de 1325 euros.

Or, il s'avère que certains riverains possédant actuellement plusieurs rejets au caniveau, souhaitent, pour des raisons pratiques, plusieurs branchements.

A la question de M. JOLLY, M. DELEANT explique que la commune paiera l'ensemble des branchements des hameaux, puis sera remboursée du montant correspondant au coût des branchements par les riverains.

Il ajoute que les branchements supplémentaires permettent dans certains cas d'éviter de lourds travaux aux propriétaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant des branchements supplémentaires dû par les propriétaires à 1325 euros par branchement.**

**2/ BILAN 2009 DES ACQUISITIONS – CESSIONS – RETROCESSIONS**

**Présentation : M. DELEANT**

L'article L 2241-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire des communes de plus de 2000 habitants doit être établi chaque année et présenté au conseil municipal.

**Le Conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions, cessions et rétrocessions 2009.**

## **FINANCES**

### **3/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA POSTE**

**Présentation : M. GUIMARD**

Une convention avec la Poste a été signée le 7 février 2006 afin de maintenir la présence du service postal sur la commune. Un nouvel examen de cette convention a permis la revalorisation de l'indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle qui passe de 800 à 855 euros, dès lors que l'agence est ouverte au public au moins 60 heures par mois.

De plus, suite à un accord entre l'AMF et la Poste, il a été convenu que cette indemnité serait revalorisée chaque année au 1<sup>er</sup> janvier selon une formule basée sur l'indice des prix à la consommation.

Une nouvelle convention entre la Poste et la commune est nécessaire afin d'acter ces modifications.

M. GUIMARD précise que le maintien de ce service public représente un coût important pour la commune (de l'ordre de 35 000 euros par an). La poste, par le biais d'accords passés avec l'Association des Maires de France, refuse d'augmenter significativement l'indemnité compensatrice.

Mme COME regrette que le courrier affranchi par les entreprises ne puisse plus être déposé à l'agence postale. Elle soulève les problèmes liés aux horaires d'ouverture plutôt restreints.

Madame le Maire informe qu'une réflexion sur ce sujet est en cours, et suggère d'instaurer une plage horaire décalée un jour par semaine.

M. MONEYRON demande si l'agent de l'agence postale relève de l'assurance de la Poste.

Madame le Maire explique que l'agent de la Poste de notre commune est un agent communal.

M. LAINEY estime qu'une commune telle que Morigny-Champigny mériterait d'avoir son agence postale à part entière.

Il trouve regrettable que la collectivité supporte les frais de fonctionnement pour maintenir ce service public indispensable.

M. JOLLY rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte l'isolement de l'agent de la Poste et sa sécurité dans la révision des horaires d'ouverture.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**- approuve la convention entre la Poste et la commune définissant les conditions dans lesquelles les services de la Poste sont proposés au public,**

**- fixe la durée de la convention à 3 ans, renouvelable 2 fois,**

**- approuve le montant de l'indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle fixée à 855 euros la première année et sa revalorisation annuelle basée sur l'indice des prix à la consommation.**

### **4/ SUBVENTION SEISME HAITI**

**Présentation : M. LAINEY**

Suite au drame qui a frappé la population haïtienne, M. LAINEY fait part de sa réflexion sur les différentes façons possibles pour la commune de s'inscrire dans la chaîne de solidarité qui se construit face à cette détresse humaine, sur la possibilité de créer un partenariat et comment apporter au mieux cette modeste contribution. Il s'interroge sur le choix d'une aide immédiate d'urgence, ou sur celui d'un investissement pour un projet de longue durée.

En effet, il informe les membres du conseil municipal que différentes pistes ont d'ores et déjà été envisagées, avec l'aide de Mme BOULANGER et de M. MARTINAT.

Il explique que la première chose qui a été faite a été de se renseigner afin de savoir si des familles d'origine haïtienne vivaient à Morigny-Champigny. Il informe l'assemblée qu'une famille, arrivée sur notre commune en 1981 est concernée. Il expose que cette famille, dont le village d'origine a été rasé, ne pourra se rendre à Haïti que lorsque l'aéroport de Port-au-Prince le permettra, et qu'elle pourrait représenter un lien virtuel entre notre commune et Haïti.

Il poursuit en présentant différentes associations qui pourraient constituer un fil conducteur entre notre commune et la population haïtienne :

**Mouvance**, association basée à Evry, ayant pour mission de créer des échanges culturels avec Haïti afin de collecter des fonds. Son président est originaire de Carrefour, ville située au sud de Port-au-Prince. Un partenariat est déjà lancé avec la ville d'Evry ainsi que l'ONG **Architectes de l'urgence** ;

**Maison de sagesse**, petite structure apportant son aide aux populations lorsque les ONG les plus importantes sont appelées à quitter les lieux pour d'autres missions, contribue à apporter un enseignement, à l'émancipation, pour tendre à terme vers l'autosuffisance ;

**Entrepreneurs du Monde**, ONG favorisant le développement économique en aidant les populations à réaliser des projets qui leur permettent de vivre, par l'attribution de micro crédits allant de 50 à 70 euros en moyennes ;

Il conclut en proposant de voter cette subvention de principe de 1 000 euros, mais souhaite parallèlement mettre en place une coordination avec une association, qui reste à définir, afin de prioriser l'aide sur le long terme.

Il cite également l'exemple du comité d'organisation morignacois pour la journée de l'Europe, qui, depuis le tsunami qui avait frappé l'Asie du Sud Est, organise une tombola annuelle dont les bénéfices sont reversés à une association caritative. Il évoque la possibilité de collecter des fonds de façon similaire pour Haïti, au travers d'animations culturelles, expositions, vente de produits haïtiens etc.

M. MONEYRON, rappelle que le conseil municipal s'était réuni il y a 5 ans dans des circonstances semblables afin de faire un don pour les populations d'Asie du Sud Est touchées par le tsunami. Il se souvient d'un projet de parrainage envisagé à l'époque, objectif qui n'avait malheureusement pu être atteint. Il souligne toutefois que le montant qui avait été voté correspondait à un euro par habitant, selon le recensement de 1999, soit 4 009 euros, afin que tous les Morignacois se sentent concernés. Il souhaiterait qu'il en soit de même aujourd'hui, afin que ce geste soit d'avantage significatif.

M. GUIMARD propose que cette suggestion soit étudiée lors du prochain conseil municipal, qui sera principalement consacré au Débat d'Orientations Budgétaires, afin d'analyser les moyens financiers de la commune quant à cette proposition.

Mme LOCHOUARN suggère de voter la subvention de 1000 euros dès maintenant, et d'étudier par la suite ce qu'il est possible de réaliser en travaillant sur le long terme.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser à l'unanimité des votants une subvention de 1000 euros à l'attention des sinistrés d'Haïti, et prend l'engagement de mettre à nouveau ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.**

## **AFFAIRES GENERALES**

### **5/ LA HALLE : DEMANDE DE DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL**

**Présentation : Mme le Maire**

Par courrier en date du 12 décembre, M. Jean-Paul DORE, Directeur Régional de La Halle sollicite une autorisation d'ouverture les dimanches 10 janvier, 5 septembre, 12 et 19 décembre 2010, ainsi que le premier dimanche des soldes d'été 2010 en application des dispositions de l'article L 221-19 du Code du Travail, pour le magasin situé Zone Industrielle des Rochettes.

**Aucune garantie n'étant apportée dans ce dossier pour l'obtention d'un régime dérogatoire, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer sur ces autorisations, et de laisser l'arbitrage de ce dossier à Monsieur le Préfet.**

## **PERSONNEL**

### **6/ TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE DEUX POSTES DE CATEGORIE B**

**Présentation : Mme le Maire**

La réussite d'un agent au concours de Rédacteur nécessite, pour permettre sa nomination, de modifier le tableau des effectifs en créant un poste du cadre d'emploi des rédacteurs (catégorie B).

Par ailleurs, afin de compléter l'équipe de direction, il convient de recruter un agent de catégorie B. Pour ce faire, un poste de catégorie A sera supprimé au profit d'un poste de catégorie B.

La suppression de poste devant nécessairement recueillir l'avis du Comité Technique Paritaire, un nouveau tableau des effectifs sera soumis à l'examen de l'assemblée municipale dans sa séance suivant immédiatement celle du CTP.

M. JOLLY est tout à fait favorable à l'avancement de grade du personnel. Il pense cependant qu'il serait plus judicieux de créer les postes en fonction des besoins de la commune, avant que les agents ne soient admis sur les listes d'aptitude.

M. MONEYRON souhaite savoir si à l'avenir toutes les personnes réussissant les concours seront nommées au sein de la commune.

M. JOLLY demande s'il est nécessaire qu'il y ait deux cadres B supplémentaires sur la commune.

M. MONEYRON remarque la différence importante existant entre les effectifs budgétés et les effectifs pourvus.

M. LAINEY explique que cela permet de recruter du personnel plus facilement en cas d'urgence, sans avoir à réunir le conseil municipal.

**Mise aux voix, la création de deux postes de catégorie B est adopté à la majorité par 26 voix pour et une abstention.**

## **TRANSPORTS**

### **7/ DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES PROJETS D'IMPLANTATION D'ABRIBUS**

**Présentation : M. BRONCHAIN**

Devant la nécessité de moderniser et de développer le réseau d'abribus sur la commune de Morigny-Champigny, les travaux de la commission Transport/Circulation ont permis de définir différents projets d'implantation d'abribus.

M. BRONCHAIN rappelle que ces abribus avaient fait l'objet de demandes de subventions au Conseil Général en 2008 ; Ces demandes de subventions ne pouvaient pas être incluses dans le budget 2008 du Conseil Général, qui avait alors reporté la prise en compte de ces demandes sur le budget 2009. Or, il explique que dans ce laps de temps, le Conseil général a décidé de ne plus attribuer de subventions pour les abribus. Il ajoute que d'autres organismes sont en mesure d'attribuer des

subventions pour ces projets, tels que le Conseil régional et le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France). Il explique que Le SITSE détient alors toutes les compétences pour servir d'intermédiaire et transmettre les demandes à ces organismes. Il précise que les arrêts situés sur la RD 17, ainsi que les arrêts de Champigny et Villemartin sont concernés. Il souligne que l'octroi de ces subventions est conditionné par l'accessibilité des abribus aux personnes à mobilité réduite, élément pris en considération dans le *plan communal d'accessibilité voirie et équipements publics*.

M. BRONCHAIN précise que la commune devra gérer les demandes de subventions pour les arrêts de Bonvilliers, de la maison de l'enfance de la rue des ponts sans l'aide du SITSE, ces arrêts étant hors RD 17, et que la mise en accessibilité de ces arrêts aux personnes à mobilité réduite sera également étudiée.

A la question de M. JOLLY, M. BRONCHAIN précise que l'arrêt de la Maison de l'enfance n'est pas pris en compte dans les arrêts situés sur la RD 17 car il n'est pas sur le Domaine public communal et relève de la communauté de communes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de solliciter les subventions les plus élevées possibles pour le financement de ces projets auprès des différents partenaires et notamment auprès du STIF, du SITSE et du Conseil Régional Ile de France.**

<b>INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES</b>
--

- Projet d'aménagement de l'entrée nord d'Etampes

M. DELEANT explique que le projet définitif a été présenté récemment par le Conseil général lors d'une réunion à laquelle participait également la mairie d'Etampes. Il a constaté avec satisfaction qu'une cinquième phase avait été ajoutée au projet initial afin d'aménager un giratoire au bout de la rue des Ponts. Il ajoute que ces travaux seraient effectués à partir de 2011 pendant les périodes d'été, sur 5 ans (délai pouvant être ramené à 3 ans en regroupant certaines phases).

Le montant total des travaux s'élèverait à 3 700 000 euros HT et la participation des communes concernées par ces aménagements est sollicitée à hauteur de 265 000 euros pour Etampes, et 489 000 euros pour Morigny-Champigny. M. DELEANT explique que la CCESE est compétente en matière de voirie et réseaux sur la zone des Rochettes, et qu'elle pourrait alors participer financièrement à cet aménagement. Il ajoute que le SIARE quant à lui prendrait à sa charge l'assainissement des eaux pluviales. Il espère grâce à ces deux éléments que la participation de notre commune soit ramenée à environ 250 000 euros. L'enquête publique est prévue à partir de juin 2010.

M. LAINEY souhaite préciser que dans tous les cas de financements possibles, cet aménagement sera totalement assumé par les impôts. Il rappelle que la sortie de Morigny-Champigny était totalement absente du projet initial du Conseil général, et que la nécessité d'aménager la sortie de notre commune a finalement été reconnue. Il estime que ce projet visant à améliorer la sécurité est un bon investissement, d'autant qu'un accès piéton et cycliste sera réalisé pour sécuriser la liaison Morigny/Etampes.

- Refus d'autorisation d'exploitation d'une carrière de sablons à Bouville

Mme le Maire informe qu'une demande d'autorisation d'exploiter une carrière demandée par la société Cheze a fait l'objet d'un refus de la préfecture, principalement au motif que l'étude d'impact sur les nuisances sonores n'était pas assez développée.

- Mise en révision du POS de Saint-Escobille afin de permettre l'implantation d'un Centre d'Enfouissement Technique : avis du commissaire enquêteur

Madame le Maire informe que l'enquête publique pour la mise en révision simplifiée du P.O.S. de la commune de Saint-Escobille a fait l'objet d'un avis négatif du commissaire enquêteur.

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a clos la séance à 22 heures 35 et donne la parole aux personnes ayant assisté à la séance et informe que le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 9 mars 2010.**

---

Le secrétaire de séance,

JL. LEMAIRE

Le Maire,

C. CARRERE

Procès-verbal transmis au secrétaire de séance le : 26/02/2010

Procès-verbal retourné au secrétariat le : 02/03/2010